

N°DEC-2024-89

## DÉCISION DU MAIRE

### ORGANISATION, PAR L'UNAFAM, D'UNE CONFÉRENCE DE SENSIBILISATION AUX TROUBLES PSYCHIQUES DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE SANTÉ, LE 4 JUIN 2024 À L'ESPACE LOUISE VOËLCKEL

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2024-36 du Conseil Municipal du 4 avril 2024 modifiée, portant budget 2024 ;

VU le projet de contrat avec l'UNAFAM – Délégation du Val-de-Marne 9 rue Viet 94000 CRÉTEIL ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de bénéficier d'une sensibilisation aux troubles psychique pour les habitants, les aidants et toute personne ayant un proche porteur de problèmes psychiques ;

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'une conférence de sensibilisations aux troubles psychiques dans le cadre de la conférence de la santé, le 4 juin 2024 à 18 heures 30, à l'Espace Louise Voëlckel.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire l'UNAFAM, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 200 € entendue hors taxes.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 31 mai 2024.

Le Maire,  
Pour le Maire par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
Virginie DOLÉ  
Denis ÖZTORUN



Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le - 7 JUIN 2024  
Et de sa publication le - 7 JUIN 2024

---

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS

---